

## COMMUNIQUÉ DU MÉDIA

Le mercredi 14 mars 2018, le Conseil des ministres, lors de sa réunion à Tuynhuys au Cap a approuvé les chiffres au Parlement sur **l'Accord modifiant l'Annexe 1 (Coopération en matière d'investissement) du Protocole sur les finances et l'investissement au sein de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).**

Mme Phumla Williams, Directrice générale par intérim du Système gouvernemental sur la communication et information (GCIS), a déclaré que : "L'annexe 1 du protocole traite sur la coopération en matière d'investissement et vise à harmoniser les politiques financières et d'investissement des Etats membres. pour les conformer aux objectifs de la SADC. "

La modification ajuste la définition d'un investisseur et d'un investissement pour la protéger et promouvoir un développement durable. "La règle la plus importante concernant l'Afrique du sud, était de modifier l'accord, constituant aux Etats membres une certaine flexibilité, essentielle à l'exécution des politiques conformes, en vue de leurs objectifs respectifs sur le développement", a déclaré Mme Williams.

Une réalisation peut être possible, en facilitant l'intégration, la coopération ainsi que la coordination régionale au sein des secteurs financiers et d'investissement, avec un objectif, diversifier et développer les divisions avantageuses au point de vue économie permettant un renforcement des commerces dans la région.

Cette semaine, les difficultés commerciales ont également été soulignées, lorsque le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du sud avait co organisé les 33èmes réunions annuelles de la SADC concernant les Obstacles techniques vis-à-vis des organisations de la coopération commerciale de la SADC, avec son Secrétariat. Le Protocole de la SADC sur le commerce, vise à progressivement éliminer ces difficultés techniques, insignifiantes, aux affaires entre les membres de la SADC avec d'autres agglomérations commerciales, régionales et internationales.

"L'importance primordiale pour la SADC, c'est d'ajouter une certaine valeur à ses ressources afin de développer un commerce inter-régional, ainsi qu'une marque. En tant que régional, notre coopération permettra à l'économie de surmonter les menues épargnes, pareillement divisées, tout en créant un marché grandiose améliorant les aspects de la région pour remporter les investissements", cela expliqué, par Mme Williams.

L'ensemble du commerce de la SADC a presque quadruplé entre 2000 et 2011, de 91089,52 millions de dollars EU en 2000 à 353636,4 millions de dollars EU en 2011, tout en considérant la crise économique mondiale, par une forte baisse, de plus de 25% en 2009 . Cela suivi, par un exemple comparable, le commerce mondial entier.

En outre, la ministre sud-africaine des Relations internationales et de la Coopération Madame Lindiwe Sisulu, en sa qualité de présidente du Conseil des ministres de la SADC, tiendra la réunion du Conseil des ministres de la SADC du 26 au 27 mars 2018 au Pavillon OR Tambo à Pretoria. Le Conseil des ministres superviseront le bon fonctionnement des organisations de la SADC et assureront la mise en œuvre des politiques et des décisions.

La SADC est une région contenant des possibilités incroyables et l'intégration régionale pourvue d'un énorme potentiel qui pourra améliorer la vie du peuple parmi les États membres de la SADC.

«L'approche de l'Afrique du sud, en ce qui concerne l'intégration régionale poursuit ses informations en restant, inextricablement accrochée à la région de la SADC soutenant ainsi, le développement régional et continental», a ajouté Mme Williams.

**Renseignements** : Mme Phumla Williams – ADG : GCIS

**Portable** : 083 501 0139

**Soumis par** : GCIS

Communication du Gouvernement et le Système  
d'informations (GCIS)

***[www.gcis.gov.za](http://www.gcis.gov.za)***; ***[www.gov.za](http://www.gov.za)***